

# ENTRETIEN

## Guide des bonnes pratiques

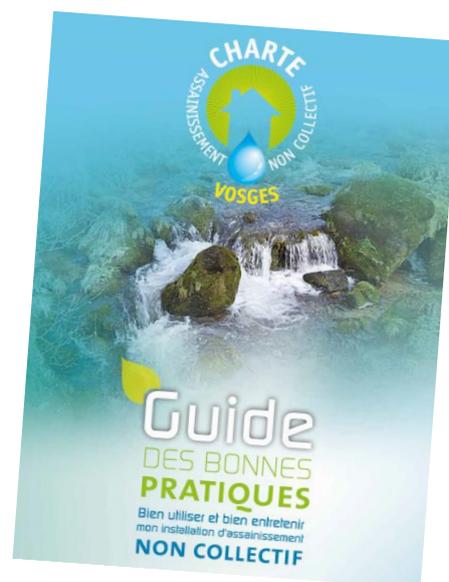
### Remis à chaque usager :

- lors de la réalisation/réhabilitation d'un ANC,
- lors des contrôles de l'existant.

### Disponible sur demande !

On y trouve :

- des conseils d'utilisation : quels produits éviter, etc...
- le détail des opérations d'entretien à effectuer
- les remèdes aux principaux dysfonctionnements constatés



### LES IMPÉRATIFS POUR UN BON FONCTIONNEMENT

- Je privilégie l'utilisation :**
  - de **produits ménagers naturels et biodégradables** (vinaigre blanc, bicarbonate de soude, etc.).
  - d'un **activateur biologique** (produits spécialisés, yaourts périmés, levures de boulanger, etc.) pour réactiver ma fosse après une absence prolongée, une vidange, ou un dysfonctionnement.
- Il est interdit :**
  - de **stationner, circuler, ou stocker des charges lourdes** sur mon installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) : cela risque d'endommager sa structure.
  - d'**imperméabiliser la zone** (enrobé, bitume, dalles, etc.) : l'installation doit pouvoir « respirer ».
  - de **raccorder les eaux pluviales** ou les eaux de piscine sur l'installation : elle n'est pas dimensionnée pour recevoir une telle quantité d'eau.
- Je ne déverse pas :**
  - d'**huile de friture**. Elle doit être apportée directement à la déchèterie.
  - de **déchets grossiers** tels que les lingettes, couches, serviettes hygiéniques, préservatifs, etc. Ces déchets doivent être jetés à la poubelle.
  - de **médicaments inutilisés**. Ils doivent être rapportés à la pharmacie.
  - de **produits dangereux** comme des restes de peinture, des produits dissolvants ou dégraissants, des huiles usagées de vidange, etc. Ils doivent être rapportés à la déchèterie.
- Je m'assure :**
  - que **tous les regards de visite restent facilement accessibles** : cela est nécessaire pour les opérations de surveillance, de contrôle et d'entretien.
  - qu'il n'y a **pas de végétation imposante** à moins de 3 mètres : les racines risqueraient d'abîmer l'installation.

### SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DE MON INSTALLATION D'ANC

Éléments de l'installation	Quand et quoi faire ?
Poste de refoulement ou de relevage	<b>TOUS LES 6 À 12 MOIS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Si nécessaire, nettoyer au jet le poste, la pompe et les dispositifs associés (flotteurs).</li><li>■ Vérifier les différents éléments, selon la notice du fabricant (pile du dispositif d'alarme, etc.).</li></ul>

### MON INSTALLATION D'ANC NE FONCTIONNE PAS CORRECTEMENT : QUE FAIRE ?

PROBLÈMES	CAUSES possibles	SOLUTIONS possibles
Mauvaises odeurs à l'intérieur des locaux	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Évaporation de l'eau dans un siphon.</li><li>■ Dysfonctionnement voire absence d'un siphon au niveau d'un équipement sanitaire (évier, baignoire, lavabo, etc.).</li><li>■ Obstruction, mauvaise conception voire absence de la (ou des) ventilation(s) primaire(s) , entraînant un assèchement des siphons reliés aux équipements sanitaires.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Faire couler régulièrement un peu d'eau dans le siphon concerné.</li><li>■ Remplacer ou installer le (ou les) siphon(s) concerné(s).</li><li>■ Modifier ou installer la (ou les) ventilation(s) primaire(s) .</li></ul>